BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 2 février 2024	***N° 2024-81***

Convocation du 26 janvier 2024
Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST

Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET

M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA

M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI

Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaël LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaël LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaël LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 2 février 2024**	***Délibération***
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	***N° 2024-81***

Villa Valmont - association Villa Valmont - Subvention de soutien au programme événementiel 2024 - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Sur un territoire où les infrastructures pour l'accueil long d'artistes en résidence manquent, la Villa Valmont est le seul espace métropolitain dédié à la création contemporaine écrite (littérature, cinéma, série, BD…) proposant à la fois un accueil en résidence d'auteurs et une saison culturelle de rencontres et d'évènements autour de l'art d'écrire.
Le caractère inédit de la Villa Valmont et sa spécificité culturelle unique centrée sur les écritures relèvent un intérêt majeur pour notre collectivité, pour le territoire métropolitain et pour de nombreux partenaires et manifestations culturelles.

Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention de soutien à l'organisation de la programmation événementielle 2024 de la Villa Valmont à hauteur de 40 000 € pour un budget global de 251 625 €, soit 15,9 % du budget.

Historique du projet

Situé sur les hauteurs de Lormont, le domaine de Valmont, composé d'une chartreuse et d'un parc de 3 hectares et propriété de Bordeaux Métropole, est repéré dès 2018 pour devenir un centre d'art, « la Villa Valmont - Maison des écritures et des paysages ».

Le 29 novembre 2019, Bordeaux Métropole concède le Domaine à la Ville de Lormont à des fins culturelles et formalise la mise à disposition de ce bien à la commune par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, moyennant une redevance annuelle indexable de 7 730 € (Délibération N° 2019-702)

Maître d'ouvrage des travaux de réhabilitation, la ville de Lormont établit une convention de mise à disposition du lieu avec l'association Villa Valmont dont l'objectif est d'en assurer la gestion et la programmation en développant et promouvant la création sous toutes les formes et dans tous les domaines où les écritures occupent une place déterminante.

Après une période de travaux financés par l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le département de la Gironde et la ville de Lormont pour un coût total en investissement de 1,5 million d'euros, la Villa dispose désormais de 6 chambres avec bureau et sanitaires privatifs et d'espaces communs de travail et de vie (cuisine, salon, parc, terrasse et grand atelier) dédiés à l'accueil d'artistes en résidences.
Sa localisation stratégique est un atout majeur pour les auteurs qui bénéficient tout autant de la quiétude du domaine et de la proximité de la vie urbaine.

Les résidences d’artistes comme principe fondateur de la Villa

La résidence artistique est un temps indispensable à un auteur pour effectuer un travail de recherche et de création, facilité par la mise à disposition d’un lieu de vie et de moyens financiers (bourses de résidence), techniques et humains.

La Villa Valmont est un lieu dédié aux résidences artistiques d’écriture qui propose l’accueil sur un temps long d'auteurs de l'écrit (écrivains, scénaristes, auteurs de BD, dramaturges, comédiens de stand-up...) et d'artistes plasticiens, photographes ou musiciens qui placent le texte et les mots au cœur de leurs projets. Le programme de résidences équilibre l’accueil d’auteurs locaux, nationaux et internationaux, émergents et reconnus, publiés en région ou par de grandes maisons d'édition.
En tant qu'unique lieu de résidences de la métropole, la Villa ménage des disponibilités pour l’accueil d’artistes invités par des structures et manifestations partenaires de Bordeaux Métropole comme la Fabrique Pola, l'Escale du Livre, Gribouillis, le FIFIB, Chahuts ou le Rocher de Palmer. Ces coopérations renforcent la vitalité et le dynamisme culturel de la Métropole et offrent de nouvelles possibilités d’actions à ces acteurs culturels reconnus.

Quelques exemples de résidences de la Villa Valmont en 2024 :
Ursula Kautto et le collectif L’Orangeade (DJ) - Poésie et musique électro, Pamela Pantoja - Spectacle vivant, Fiametta Gedhini - BD documentaire, Roxana Crisologo - Poésie, Patricia Mortagne - Scénario, Laetitia Ajanohun, - Littérature, Berekia Yergeau, Hélène Capelle, Maïra de Oliveira Agio pour le projet « Scandales » - Spectacle Vivant, Emmanuelle Espinasse - Arts visuels, Guy Régis Jr, Spectacle vivant, Irma Estrada, Arts visuels, Mady Sanfo - Spectacle vivant, Fallé Nincemon Anselme Junior Michel - Littérature, Volmir Cordeiro - Danse et écriture, Anna Salzberg - Documentaire, Cie “Pris dans les Phares“ ou “Cie L‘école Parallèle Imaginaire“ - Spectacle vivant, Yacine SI El Islam - Arts dramatiques - Cinéma

En 2024, la Villa Valmont souhaite renforcer son accompagnement artistique auprès des résidents en proposant des consultations artistiques.
Elle financera ainsi un accompagnement artistique et éditorial novateur dans le cadre de la résidence Afrique/Haïti en partenariat avec l’Agence Livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine (ALCA) et l’Institut des Afriques dont l’objectif est d’accompagner les auteurs dans les rouages de l’édition (française et africaine).
La Villa Valmont souhaite également proposer de façon systématique cet accompagnement aux scénaristes qui ont souvent besoin du regard extérieur de collaborateurs (co-scénariste, réalisateur·ice, script Doctor...).

La médiation et les événements avec les résidents

Des parcours d’ateliers sont mis en place avec les résidents de la Villa Valmont dans la limite des 30% de leur temps de résidence soit 3 ateliers pour un mois de résidence auquel s’ajoute un temps de rencontre public (performance, sortie de résidence, rencontre...).
Les Quartiers inscrits en Politique de la Ville, les établissements situés en Réseau d’Education Prioritaire et les publics éloignés sont ciblés prioritairement en respectant la plus grande adéquation entre ces enjeux d’accès à la culture et le profil des artistes.

La programmation événementielle

Dans une logique croisée de soutien, de développement culturel de proximité et de rayonnement du lieu et du territoire, une programmation événementielle avec l’écriture en fil conducteur rythme l’année. Partie intégrante de la vie de la Villa, elle est la garantie de faire de Valmont un lieu ouvert et tourné vers les habitants et de rendre les auteurs, l’écriture et les textes accessibles à un très large public.

Les enjeux autour de la programmation 2024 de la Villa Valmont :

- Donner à voir les processus de création et faciliter la rencontre entre les artistes et les publics
- Renforcer l'identification et le rayonnement national et local
- Faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre
- Déconstruire l'image élitiste d'un espace de résidence artistique

La saison culturelle, en cours de construction, est composée de nombreux événements en lien avec l'écriture : dîners des traducteurs et des traductrices, banquets radiophoniques, live poétiques en partenariat avec la Maison de la Poésie de Bordeaux, lectures musicales et performances mêlant prose, chant et musique, balades botaniques et poétiques, loto littéraire…

Des événements spécifiquement dédiés au jeune public sont également prévus à la programmation : exposition, spectacles, ateliers en partenariat avec l'association Passage à l'art et les éditions Sarbacane, contes dessinés, ateliers d'illustration, bal littéraire pour les enfants…

Enfin, entre 5 et 9 rencontres co-produites avec les partenaires de la Villa Valmont (festival Littérature en Jardin, Festival Lettres du Monde, festival Gribouillis, etc.) sont prévues au programme.

Après moins d'un an d'activités, la Villa Valmont confirme être un projet à la croisée des politiques territoriales :

- **Un acteur du développement culturel de proximité** : la Villa Valmont est un acteur culturel de proximité essentiel à Lormont, les communes limitrophes et la rive droite, dont elle participe à la dynamique de transformation urbaine et sociale opérée avec le Grand Projet des Villes.
- **Un opérateur structurant pour la création artistique et littéraire** : la Nouvelle-Aquitaine compte 28 lieux de résidences d'écriture mais aucun dans la métropole bordelaise. La Villa Valmont vient combler ce manque et est, avec ses 6 chambres, l'un des lieux de résidence le plus important du réseau.
- **Un levier pour l'attractivité du territoire** : l'ambition de la programmation et l'invitation d'auteurs renommés, la majestuosité du cadre et la qualité du projet de réhabilitation de la chartreuse contribuent à l'attractivité du territoire métropolitain. La création de la Villa comme première Maison des écritures dans la Métropole est déjà identifiée et saluée au-delà des frontières métropolitaines par le Réseau National des Résidences pour l'Art d'Ecrire.

Le caractère inédit de la Villa Valmont et sa spécificité culturelle unique centrée sur les écritures relèvent un intérêt majeur pour notre collectivité, pour le territoire métropolitain et pour de nombreux partenaires et manifestations culturelles.

Indicateurs financiers
Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention de soutien à l'organisation de la programmation événementielle 2024 de la Villa Valmont à hauteur de 40 000 € pour un budget global de 251 625 €, soit 15,9 % du budget.

	Budget 2024
Charges de personnel / budget global	158 489 € - 63%
% de participation de BM / Budget global	40 000 € - 15,9%
% de participation des autres financeurs / Budget global DRAC Région Département Ville de Lormont Bassens Université Bx Montaigne	 35 500 € - 14,1% 32 000 € - 12,7% 50 000 € - 19,9% 20 000 € - 7,9% 3 000 € - 1,2% 1 600 – 0,6 %

Bordeaux Métropole accompagne Villa Valmont par ailleurs pour un montant de 40 000 € en 2024 via le RI Nature (cf. fiche action C061343). La ville de Lormont développe en effet un programme d'éco-sensibilisation et de pédagogie à la nature sur le site de la Villa Valmont et lors d'un événementiel communal Les Bucoliques.

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe 2 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L.1611-4 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences, et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires métropolitains » ;
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;
VU la demande n° 2024-00390 formulée par l'association Villa Valmont en date du 1er août 2023 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet de la Villa Valmont, au-delà de son intérêt culturel et artistique majeurs, au travers de son impact sur le développement économique de l'agglomération, la cohésion territoriale ainsi que l'image, l'attractivité et le rayonnement de la métropole, touche un public très large sur des lieux de manifestation métropolitains.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 40 000 € en faveur de l'association Villa Valmont pour l'organisation et le suivi de son programme événementiel culturel au titre de l'année 2024 ;

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées ;

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice, chapitre 65, article 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **7 FÉVRIER 2024** **DATE DE MISE EN LIGNE :** **8 FÉVRIER 2024**	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Brigitte BLOCH